

**L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

**Avis**

**du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**adopté à l'unanimité moins 12 abstentions**

**le 17 octobre 2005**

## L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE

La notion d'art contemporain n'implique aucune définition précise, et si l'on s'en tient au terme stricto sensu, "*contemporain*" fait référence à ce qui "*est du temps présent*" ; dans une acception plus spécifique, l'art contemporain débute aux lendemains de la seconde guerre mondiale et investit des disciplines artistiques particulières<sup>1</sup>.

Sensible à la situation et aux perspectives de développement de l'art contemporain en Basse-Normandie, le Président du Conseil Régional a demandé au Conseil Économique et Social Régional d'entreprendre une étude sur cette thématique.

Le travail réalisé présente un état des lieux des actions menées par différents acteurs<sup>2</sup> en direction des artistes et des professionnels de la culture, mais également en faveur des publics appelés à rencontrer les œuvres.

Les possibilités et les modalités de la constitution d'un pôle fort et identifié de l'art contemporain dans la région sont également évoquées en réponse à la demande formulée par le Président du Conseil Régional.

Le rapport établi s'applique donc à éclairer les réalités et les problématiques relatives à la création, à la diffusion et à la valorisation auprès des publics de l'art contemporain en Basse-Normandie.

### I - LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE

#### A - UN TISSU CRÉATIF À ACCOMPAGNER, DES CONDITIONS DE CRÉATION À CONSOLIDER ET À DÉVELOPPER

La création d'art contemporain en Basse-Normandie repose sur la présence et le travail de création d'artistes plasticiens et visuels dont le nombre exact se révèle complexe à établir ; en raison d'une hétérogénéité des contextes de création, ces artistes constituent un ensemble aux contours mouvants, difficiles à délimiter.

---

<sup>1</sup> Architecture, peinture, sculpture, gravure, photographie, cinéma, design, nouveaux médias et toute sorte d'"arrangements" ou "installations" technologiques.

<sup>2</sup> Collectivités territoriales, État, institutions et acteurs culturels liés de façon plus ou moins spécifique à l'art contemporain...

Parmi eux, quelques professionnels bénéficiant du statut d'artiste - auteur font l'objet d'un régime fiscal particulier, ont accès à un régime social spécifique que gèrent la Maison des artistes et l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Artistes (AGESSA) et peuvent ainsi être recensés de manière précise.

D'autres, plus nombreux, conduisent leur action de création parallèlement à l'exercice d'une activité professionnelle principale qui leur confère un statut autre que celui d'artiste-auteur.

Enfin, à ces deux groupes s'ajoute l'effectif des artistes bénéficiaires des minima sociaux ou dénués de toute ressource qui, sans situation professionnelle identifiable, s'inscrivent dans la création de l'art actuel.

Toutefois, la connaissance du tissu créatif bas-normand que possède la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie permet de considérer la présence dans notre région de près de 770 créateurs engagés dans les domaines des arts plastiques, des arts appliqués, ou de l'artisanat d'art<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la création d'art contemporain en Basse-Normandie trouve son souffle au sein d'espaces qui, assez peu nombreux, composent un tissu se révélant fragile.

L'École des beaux-arts à Caen, le Centre d'art contemporain à Hérouville-Saint-Clair et le Centre régional de la photographie à Cherbourg-Octeville constituent ensemble le paysage institutionnel de la création d'art contemporain ; il est à noter que le département de l'Orne n'héberge, pour sa part, aucun équipement des genres précités.

Différents acteurs trouvent à l'École supérieure des beaux-arts de Caen la mer un espace pour exprimer leur créativité : enseignants du site, étudiants, artistes accueillis en résidence<sup>4</sup>.

Le Centre d'art contemporain (CAC) à Hérouville-Saint-Clair accueille quant à lui des artistes français et étrangers en résidence auxquels il procure un lieu d'hébergement et un atelier de travail ; toutefois, installé depuis 1990 dans les locaux du théâtre de la commune, le Centre d'art dispose d'espaces mal adaptés à ses missions et rencontre des difficultés d'ordre budgétaire dues au désengagement partiel de certains financeurs publics<sup>5</sup>.

En outre, le Centre d'art contemporain et la Ville d'Hérouville-Saint-Clair placent quatre ateliers de travail à la disposition d'artistes au sein des *Ateliers de la Fonderie* situés sur le territoire de la commune.

Le Centre régional de la photographie (CRCO) apporte également un soutien à la création en organisant chaque année des résidences d'artiste.

---

<sup>3</sup>319 plasticiens, 147 sculpteurs, 62 créateurs d'installations, 94 photographes, 52 graphistes, 42 stylistes-décorateurs, 18 designers, 34 artisans d'art.

<sup>4</sup>L'École des beaux-arts de Cherbourg-Octeville n'est pas en mesure d'accueillir des artistes en résidence, faute de moyens budgétaires et de conditions matérielles appropriés.

<sup>5</sup>Le montant des subventions versées par l'État et les collectivités territoriales est passé de 283 399 euros en 2001 à 272 146 euros en 2004.

Créé en 1999, le CRCO bénéficie de la reconnaissance de différents pouvoirs publics<sup>6</sup>, sans disposer pour l'heure d'un lieu adapté à ses activités<sup>7</sup> ; la question de sa future implantation géographique apparaît donc cruciale, et le projet d'aménager un centre d'art photographique sur le site de l'École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville associe actuellement l'État et la municipalité à la réflexion.

Des espaces non institutionnels constituent parallèlement des lieux de travail et de réflexion favorisant la recherche et la création en art contemporain ; les résidences d'artistes souvent identifiées et soutenues par les pouvoirs publics jouent en cela un rôle important.

Sur 152 espaces de ce type recensés en mars 2005 à l'échelon national, 9 se situent ou ont existé en Basse-Normandie ; outre les centres d'art déjà mentionnés, 5 lieux de résidence actifs présentent une grande diversité par les champs de création qu'ils favorisent : 2 *Angles* à Flers, *Carrefour des arts* à La Chapelle Urée (arts plastiques), *Station Mir* et *Septième Sens* à Hérouville-Saint-Clair (expression graphique, audiovisuelle et multimédia), *Art Plume* à Saint-Lô (pluridisciplinarité artistique).

Cependant ils ne bénéficient pas tous d'une assise matérielle et financière propre à garantir leur développement, voire leur pérennité. En outre le nombre total des places offertes se révèle peu élevé comparé au nombre d'artistes en région évalué par la DRAC de Basse-Normandie.

Certains musées impulsent, et quelques manifestations culturelles justifient, dans le même temps, le déploiement ponctuel de résidences d'artistes dans la région.

Cette effervescence que les résidences d'artistes concourent à accompagner puise également son énergie au sein d'autres lieux non institutionnels ; il s'agit des "*nouveaux territoires de l'art*" que représentent les espaces alternatifs, les friches, les fabriques, les projets pluridisciplinaires...

À la base d'une nouvelle approche de la production artistique qui intègre une conception globale concernant l'ensemble du processus, de l'émergence de l'écriture d'un projet à la socialisation du travail réalisé, ces sites offrent des possibilités de résidence amenant les artistes à s'engager dans des processus de développement local.

La Basse-Normandie héberge 2 lieux de production artistique et culturelle intermédiaires que sont *Station Mir*, laboratoire de recherche, de création et de formation audiovisuelle et multimédia à Hérouville-Saint-Clair et *Label Friche*, collectif d'artistes pluridisciplinaire installé à La Perrière dans les locaux d'une usine désaffectée ; aidés et reconnus par certains pouvoirs publics dans la région, ils connaissent toutefois des incertitudes relatives à leur devenir sur le plan des locaux qu'ils occupent et/ou au niveau des subventions publiques qu'ils perçoivent.

---

<sup>6</sup>Soit un budget de 109 000 euros pour 2004 provenant de la DRAC (35,8 %), du Conseil Régional de Basse-Normandie (27,5 %), de la ville de Cherbourg-Octeville (27,5 %) et du Conseil Général de la Manche (9,2 %).

<sup>7</sup>La structure est installée dans un appartement mis à disposition par la Ville.

Pour finir, il convient d'indiquer que l'État et les collectivités territoriales consacrent des actions et des moyens financiers au développement de la création d'art contemporain dans le cadre de leurs politiques culturelles respectives ou partagées.

Ainsi l'État, intervenant à travers l'action de la Délégation aux Arts Plastiques (DAP) et du Centre National des Arts Plastiques (CNAP) à l'échelon national<sup>8</sup>, supporte différents dispositifs de soutien en faveur des artistes plasticiens ou photographes et d'autres professionnels de la création d'art contemporain.

La DRAC de Basse-Normandie constitue le relais déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication et intervient dans le domaine de l'art contemporain<sup>9</sup> en liaison avec la Délégation aux arts plastiques.

Les soutiens accordés dans ce cadre à la création d'art contemporain se traduisent par l'attribution de différents types d'aides aux artistes, aux lieux de création institutionnels et non institutionnels<sup>10</sup>, et par un accompagnement de la commande publique sur le territoire bas-normand.

L'art contemporain n'occupe pas de place prépondérante dans les politiques culturelles des collectivités territoriales bas-normandes ; les interventions financières du Conseil Régional, des Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne au titre des arts plastiques oscillent de 5 à 10 % des moyens consacrés à l'action culturelle...

Les équipements structurants<sup>11</sup> bénéficient d'un soutien croisé émanant de différents échelons de collectivités dans le cadre de la démocratisation sociale et territoriale de l'art actuel ; en dehors du champ institutionnel, cet appui se révèle peu développé et seuls quelques lieux de résidence d'artistes<sup>12</sup> connaissent un accompagnement des pouvoirs publics décentralisés.

## **B - PROPOSITIONS EN FAVEUR DE LA CONSOLIDATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU CHAMP DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN**

Ces propositions s'inscrivent dans deux directions, la première consistant à renforcer l'attention et les soutiens en faveur du tissu créatif bas-normand en situation de fragilité, la seconde visant à conforter les missions et les moyens d'action des institutions d'art contemporain impliquées dans la création.

---

<sup>8</sup> Budget du ministère de la Culture et de la Communication de 2 787,44 millions d'euros, budget consacré aux arts plastiques de 108,10 millions d'euros (projet de budget pour 2005).

<sup>9</sup> Budget proche de 1 100 000 euros consacré aux arts plastiques en 2004 par la DRAC.

<sup>10</sup> Soit une somme totale de 72 000 euros en 2004

<sup>11</sup> Écoles des beaux-arts, Centre d'art contemporain et Centre régional de la photographie, Fonds régional et départemental d'art contemporain, musées, artothèques...

<sup>12</sup> Association 2 Angles, Label Friche, Station Mir, Ateliers de la Fonderie, Art Plume, Carrefour des Arts.

1°/ ACCORDER UNE ATTENTION ET UN SOUTIEN RENFORCÉS AU TISSU CRÉATIF  
BAS-NORMAND

Fragile, le tissu créatif bas-normand abrite des collectifs d'artistes peu nombreux, souvent en proie à des difficultés matérielles d'existence pouvant constituer de puissants freins à la création artistique.

De ce fait, l'accès possible à des résidences d'artistes en région se révèle indispensable pour offrir, à ceux qui n'en ont pas les moyens, l'opportunité d'asseoir leur travail de recherche et de production.

Lieux de rencontre et points d'ancrage de la création, les résidences bas-normandes présentent, avec avantage, une diversité et une complémentarité par les domaines de création qu'elles permettent aux artistes d'investir mais demeurent toutefois peu nombreuses.

Il apparaît donc important que les résidences existantes et les projets appelés à émerger dans cette voie trouvent un appui affirmé auprès des collectivités territoriales avec l'ambition d'étendre sur les trois départements bas-normands, tant en milieu urbain que rural, ces offres d'accueil et d'accompagnement.

Par ailleurs, le tissu créatif bas-normand puise une partie de sa richesse dans la présence sur le territoire régional des lieux alternatifs *Station Mir* et *Label Friche* fonctionnant en dehors des voies institutionnelles par la démarche de création qu'ils sous-tendent.

En situation de fragilité ou d'incertitude quant à leur devenir, ces collectifs d'artistes appellent une attention particulière car il serait regrettable qu'ils disparaissent du paysage culturel bas-normand faute de soutien et d'intérêt suffisants de la part des pouvoirs publics.

Enfin, les artistes et les acteurs institutionnels ou non de l'art contemporain impliqués notamment dans la création connaissent des conditions d'intervention très diversifiées sur le territoire bas-normand ; confrontés à des attentes et des besoins hétérogènes, ils ne parviennent pas toujours à impulser les synergies indispensables au développement de leurs actions, ni à mobiliser l'ensemble des moyens auxquels ils pourraient prétendre.

Aussi, un lieu d'information de rayonnement régional pourrait voir le jour ; à l'exemple de la Maison de l'Image, dans le domaine cinématographique, il aurait vocation à apporter aux créateurs et acteurs artistiques, une information et un accompagnement dans différents domaines : droits et statut des artistes-auteurs, dispositifs d'aide à la création, à la professionnalisation, appui administratif, juridique, social en faveur des porteurs de projets...

2°/ CONFORTER LES MISSIONS ET LES MOYENS D'ACTION DES INSTITUTIONS  
ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ART CONTEMPORAIN

De façon incontestable, la création d'art actuel trouve des espaces et des opportunités d'expression de qualité et de renommée auprès du Centre d'art

contemporain de Basse-Normandie et du Centre régional de la photographie de Cherbourg-Octeville.

À l'heure actuelle toutefois, ces structures se situent à une croisée des chemins en raison de la fragilisation que le Centre d'art contemporain connaît et des évolutions institutionnelles que le Centre régional de la photographie attend.

Le CESR attire particulièrement l'attention des pouvoirs publics régionaux quant à la situation délicate du Centre d'art contemporain due à l'inadéquation de ses espaces et à la diminution de ses ressources budgétaires.

La question relative à une nouvelle implantation géographique et à un autre contexte d'exercice des missions du Centre d'art mérite de mobiliser rapidement l'attention des collectivités territoriales et de l'État, notamment dans le cadre de la création éventuelle d'un pôle régional d'art contemporain.

Parallèlement à cela, les évolutions institutionnelles engagées en faveur du Centre régional de la photographie et les aménagements matériels à prévoir<sup>13</sup> justifient également un accompagnement marqué des pouvoirs publics locaux afin de consolider le positionnement régional, national et international de cette structure.

Enfin, le CESR remarque que le département de l'Orne n'héberge aucun centre d'art contemporain mais que les actions conduites par l'association 2 Angles à Flers se rapprochent néanmoins des missions assurées par les centres d'art bas-normands : accueil d'artistes en résidence, aides à la création et à la diffusion des œuvres produites...

De ce fait, les perspectives de développement et de rayonnement territorial de ce lieu dynamique dans le département de l'Orne méritent de susciter intérêt auprès des différents pouvoirs publics dans la région.

## **II - LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

### **A - DES VOIES DE DIFFUSION MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES**

Empruntant des voies multiples et complémentaires, la diffusion de l'art contemporain se déroule, dans le secteur marchand, au sein des galeries d'art et à l'occasion des salons et marchés d'art, des ventes publiques aux enchères ou encore grâce aux acquisitions d'œuvres réalisées par des collectionneurs et des mécènes.

Le marché de l'art contemporain fonctionne comme un marché mondial mené par une poignée de pays occidentaux et joue un rôle essentiel dans la formulation des choix artistiques et dans la consécration des artistes de premier plan.

---

<sup>13</sup>Création d'un centre d'art conventionné par l'État, aménagement d'un lieu identifié et ouvert au public sur le site de l'école des beaux-arts de Cherbourg-Octeville.

Dans ce contexte, le marché français de l'art contemporain présente des faiblesses notables. Essentiellement concentré sur Paris, il échappe aux régions françaises.

Toutefois, une diffusion marchande de l'art actuel s'opère dans une dimension plus locale sur le territoire bas-normand, la région hébergeant en effet des galeries d'art impliquées dans ce domaine, concentrées dans le département du Calvados et notamment à Honfleur ainsi que de nombreux salons d'artistes et marchés d'art.

Les ventes aux enchères d'œuvres d'art apparaissent en revanche quasi inexistantes et le mécénat culturel en faveur de l'art actuel se révèle peu développé.

Parallèlement, la diffusion de l'art contemporain s'effectue également au sein de l'espace public, reposant pour cela sur deux dispositifs portés par les pouvoirs publics : le "1 % artistique" ou "culturel" et la commande publique.

Instituée en 1951, l'obligation de décoration des constructions publiques incite l'État et les collectivités territoriales à financer l'achat ou la commande de réalisations artistiques<sup>14</sup> dans le cadre de la construction, de l'extension ou de la réhabilitation de bâtiments publics.

Pour satisfaire à cette obligation, un montant, toutes taxes comprises, égal à 1 % du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux mais limité à deux millions d'euros, est nécessairement intégré dans le plan de financement des opérations immobilières.

Un nombre important d'œuvres réalisées au titre du 1 % culturel dans les établissements scolaires de la Basse - Normandie peut être relevé puisqu'en l'espace d'une vingtaine d'années le dispositif a soutenu l'apparition de près de 240 créations<sup>15</sup>.

Néanmoins, les responsables des établissements scolaires n'ont reçu ni consigne administrative précise, ni moyens financiers adaptés pour assurer dans le temps la bonne conservation des œuvres d'art.

Par ailleurs, l'influence de ces créations dans l'éveil culturel et artistique des élèves et des publics présents sur les lieux scolaires semble se révéler des plus modestes comme l'affirme une enquête réalisée par la revue Le Pays d'Auge<sup>16</sup>.

La commande publique traduit, quant à elle, le soutien que les pouvoirs publics consacrent à la création contemporaine, elle permet aux artistes d'engager des projets dont l'ampleur, l'innovation ou le caractère parfois expérimental réclament un accompagnement, et elle concourt à développer le patrimoine national.

Elle traduit également l'ambition d'une amélioration de la qualité esthétique des espaces publics et constitue le lieu d'une réflexion sur les espaces de rencontre et d'échange entre l'art et les populations.

---

<sup>14</sup>Oeuvres plastiques (dessin, peinture, architecture, sculpture, gravure, lithographie), graphiques, typographiques ou photographiques.

<sup>15</sup>76 dans l'Orne et 83 dans la Manche de 1971 à 1982, 77 dans le Calvados de 1971 à 1983.

<sup>16</sup> Consacrée à "*L'art contemporain en Pays d'Auge*", l'observation porte sur les créations installées dans 35 établissements scolaires au sein de 17 agglomérations.



L'intervention artistique est appréhendée dans son contexte géographique, historique, architectural, social, et pour cette raison la mise en œuvre de la commande publique se décline à travers une succession d'étapes représentant, au demeurant, une procédure assez lourde et complexe.

Néanmoins le dispositif a conduit à l'émergence d'un patrimoine artistique riche et diversifié en des lieux variés sur le territoire national : espace urbain, parcs et jardins, patrimoine naturel et rural, édifices religieux, monuments historiques...

L'évocation de réalisations récentes dans le cadre de commandes publiques en Basse-Normandie conduit à mettre en lumière les trois interventions artistiques suivantes : *La Ligne* conçue par Joël Hubaut à Hérouville-Saint-Clair, le *Tapis-mosaïque* issu du travail d'imagination de Christophe Cuzin pour l'Hôtel de Ville de Caen et enfin la commande publique d'*œuvres photographiques et de vidéo* actuellement en cours de réalisation à Cherbourg-Octeville.

Enfin, parallèlement aux cadres et contextes de diffusion de l'art actuel que constituent le marché de l'art et l'espace public, la présence et la valorisation de l'art contemporain se déclinent, en Basse-Normandie comme dans la plupart des régions, également au travers d'une dynamique d'aménagement culturel du territoire.

Nombre de lieux et institutions, spécialisés ou non dans la diffusion de l'art vivant, à vocation culturelle plus ou moins marquée, et relayés dans leurs activités par le rayonnement d'événements ponctuels sur le territoire bas-normand, jouent un rôle déterminant dans la rencontre du public et de l'art contemporain.

Tout d'abord, les écoles supérieures des beaux-arts à Caen et à Cherbourg-Octeville abritent chacune un lieu d'exposition et proposent au public une programmation variée.

Le Centre d'art contemporain produit quant à lui une moyenne de cinq expositions par an<sup>17</sup> donnant l'occasion de montrer le travail d'artistes reconnus ou engagés dans la création émergente ; chaque manifestation s'accompagne d'un travail de médiation entre les œuvres et le public, et des visites commentées sont proposées aux enseignants et aux élus locaux.

Dépourvu d'un propre lieu d'exposition, le Centre régional de la photographie conduit une action de diffusion en partenariat avec d'autres structures culturelles de la ville en réalisant régulièrement des expositions et autres interventions artistiques telles la programmation du festival le "*Mois de la Photographie*", la conception et la distribution gratuite de journaux thématiques en lien avec le festival précité ou la commande publique photographique déjà citée.

De façon spécifique en matière de diffusion de l'art actuel, et parallèlement aux actions menées par les institutions précédemment évoquées, les fonds d'art contemporain, certains musées des beaux-arts et les artothèques favorisent le rayonnement de l'art contemporain sur les territoires en constituant et en montrant des collections publiques d'art vivant.

---

<sup>17</sup>Durant la saison artistique 2002-2003, 7 expositions et manifestations ont attiré au total 4 119 visiteurs dont 1 845 hors des soirées de vernissage ainsi que 52 groupes scolaires.

Le Fonds National d'Art Contemporain (FNAC), institué par l'État en 1976, constitue la plus grande collection internationale d'art actuel rassemblée en France ; l'acquisition pour le compte de l'État et la diffusion dans un rayonnement national d'œuvres d'art contemporain représentent les deux grandes missions du FNAC.

Créés à partir de 1982 sur les territoires régionaux, dans le cadre de la politique de décentralisation, comme des fonds d'acquisition destinés à endiguer le retard que connaissait la France en matière d'art contemporain, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) assurent une triple mission patrimoniale, de diffusion et pédagogique.

Or la diversification de leurs missions et le développement de leurs collections ont conduit l'État à redéfinir le contexte et les conditions de leur intervention ; la notion de "*FRAC de seconde génération*" a été introduite en 2002, prenant en compte les besoins plus larges des structures et l'évolution de leur positionnement dans le paysage institutionnel de l'art contemporain.

Créé en 1982 par le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'État, le FRAC de Basse-Normandie occupe depuis 1996 des locaux dans la ville de Caen ; sa localisation géographique ne favorise toutefois pas un accès aisé au site placé en retrait des voies de circulation rapidement identifiables.

En outre, le lieu est aujourd'hui confronté à une relative exigüité de ses espaces au regard de la pluralité de ses missions à accomplir et du développement qu'a connu sa collection ; celle-ci compte près de 700 œuvres réalisées par 350 artistes (270 français dont 59 bas-normands) et affiche ses points forts dans la présence de la peinture abstraite et de la photographie.

La diffusion des œuvres se traduit par le déroulement d'expositions entre les murs de la structure, mais également à l'extérieur<sup>18</sup>, et résulte des prêts et dépôts d'œuvres que l'institution assure auprès d'organismes culturels et d'administrations.

À l'instar de six autres départements français, l'Orne possède un Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC) créé en 1986 par le Conseil Général<sup>19</sup> afin de pallier l'absence de musée consacré à la création plastique et visuelle contemporaine.

La collection du FDAC totalisant près de 200 œuvres qui impliquent des techniques diverses est amenée à circuler en de nombreux lieux du département sur la base de conventions de prêt d'œuvre associant différents organismes ou institutions.

Assumant des missions similaires, le FRAC de Basse-Normandie et le FDAC de l'Orne occupent une place importante dans la dynamique d'aménagement culturel du territoire ; ces structures nourrissent toutefois, entre elles, très peu d'échanges.

Parallèlement, l'art contemporain trouve ses lettres de noblesses dans l'espace de quelques musées bas-normands, dans le cadre de collections permanentes et/ou à l'occasion d'expositions temporaires.

<sup>18</sup>En 2003, 7 expositions au FRAC (3 247 visiteurs) et 6 expositions hors les murs (14 947 visiteurs).

<sup>19</sup>Ce fonds constitue un service de l'Office Départemental de la Culture de l'Orne ; son budget a approché 11 900 euros en 2004.

Ainsi, les musées des Beaux-Arts à Caen et à Saint-Lô, Thomas Henry à Cherbourg-Octeville, Quesnel-Morinière à Coutances, d'Art et d'Histoire à Lisieux, du Château de Flers, et le musée régional de la Poterie à Ger présentent, dans des domaines et des proportions variables d'un site à l'autre, des collections permanentes d'art contemporain ; certains organisent par ailleurs des expositions temporaires.

Des diffusions ponctuelles se produisent également au sein des musées des Beaux-Arts et de la Dentelle à Alençon, d'Art moderne Richard Anacréon à Granville, Eugène Boudin à Honfleur, du Château de Saint-Germain-de-Livet, et de la Villa Montebello à Trouville-sur-Mer.

Enfin, les artothèques dont le déploiement en France s'est effectué à partir de 1982 permettent d'emprunter des œuvres d'art contemporain dans le but de les côtoyer dans la sphère privée ; dans le prolongement de l'appui qu'elles apportent parfois à la production et à l'édition d'œuvres, ces structures programment des expositions, publient des catalogues et s'engagent dans le champ de la recherche artistique.

L'Artothèque de Caen, créée en 1986 par la Ville de Caen, occupe une partie des locaux de l'Hôtel d'Escoville, est le siège de l'Association de Recherche et de Développement sur les Artothèques, et fait figure d'exemple au niveau national.

La diffusion de son fonds constitué de 2000 œuvres représentant plus de 500 artistes dont un tiers vit et/ou travaille en Basse-Normandie repose sur différents outils : la galerie de prêt, les expositions temporaires et/ou itinérantes, la publication de catalogues, un site Internet.

Forte de la qualité de son travail, la structure a développé nombre de partenariats avec des acteurs culturels de rayonnement local, régional ou national ; toutefois, il est urgent qu'elle bénéficie à court terme soit d'un accroissement, soit d'un élargissement de ses ressources financières pour asseoir la poursuite de ses actions aujourd'hui fragilisée par une augmentation importante de ses charges de fonctionnement<sup>20</sup>.

L'Artothèque de Pont-L'Évêque a été créée en 2002 par la municipalité au sein de l'Espace Culturel Les Dominicaines où plus de 200 œuvres originales issues de la collection de l'Artothèque de Caen sont mises à disposition du public ; la structure enrichit également peu à peu un fonds qui lui est propre et organise de nombreuses expositions.

L'Artothèque de Cherbourg-Octeville, née d'une volonté de la municipalité en 1983<sup>21</sup>, occupe une partie des locaux du centre culturel de la ville où elle ne détient toutefois pas de lieu d'accrochage permanent et rencontre des difficultés de stockage, de sélection par le public, et de sécurité des œuvres.

---

<sup>20</sup> Budget de 220 000 euros, poids important des charges de personnel (60 %) et de fonctionnement (23 %) comparé à celui de l'action culturelle et artistique (17 %) car augmentation des charges salariales (désengagement de l'État sur 2 postes "Emplois Jeunes").

<sup>21</sup> Budget annuel de fonctionnement de 40 000 euros et budget d'acquisition d'œuvres de 7500 euros en 2005 (contre 15000 euros en 2004)

Son fonds se compose de 1 300 estampes originales et photographies contemporaines et la structure est appelée à devenir un lieu de référence en France dans le domaine de l'estampe de création en présentant de grandes expositions consacrées au travail de gravure de grands peintres du XX<sup>e</sup> siècle, avec le soutien de la Bibliothèque Nationale de France.

La structure dispose de plusieurs outils pour développer son action de diffusion : la réserve des œuvres destinées au prêt, des expositions temporaires à l'intérieur et à proximité de la ville grâce à l'acheminement des œuvres par un Artobus, et enfin des expositions itinérantes de rayonnement extra-régional.

Le projet de création d'une artothèque à Flers, porté par l'association 2 Angles qui envisage d'aménager une partie des locaux qu'elle occupe et consacre à des activités de création et de diffusion artistiques, est par ailleurs à mentionner.

Outre les fonds d'art contemporain, certains musées, et les artothèques, la région abrite une multitude de cadres et d'endroits où une diffusion de l'art contemporain s'opère, au sein de lieux culturels non spécifiquement dédiés à ce champ artistique (bibliothèques et médiathèques, espaces ou centres culturels, cinémas) ou n'affichant pas de vocation culturelle particulière (plein air en milieu urbain et rural, sites patrimoniaux, lieux de sociabilité, sphère privée du domicile de particuliers).

Il est à ajouter que la diffusion de l'art contemporain rencontre des temps forts sur le territoire bas-normand dans le cadre de festivals et de rendez-vous culturels spécifiquement consacrés à la mise en lumière de l'art actuel<sup>22</sup> ou celui de manifestations valorisant un métissage des arts ou une thématique particulière<sup>23</sup>.

Enfin, le champ de la diffusion de l'art contemporain fait l'objet de différents soutiens émanant des pouvoirs publics locaux.

La DRAC de Basse-Normandie accompagne en effet l'action des réseaux de diffusion institutionnels et de quelques lieux de diffusion non institutionnels<sup>24</sup>, subventionne le festival les *Rencontres parallèles* ; en partenariat avec l'État, entre elles ou bien seules, les collectivités territoriales bas-normandes soutiennent ces mêmes réseaux de diffusion ainsi que les nombreux temps forts de l'art contemporain qui animent le territoire régional.

---

<sup>22</sup>Dans les domaines des **arts plastiques** (*Journées des Peintres à Saint-Céneri-le-Gérei, Biennales ou symposiums à Tinchebray, Sérans, Vire, Ouistreham, Cerisy-la Forêt, La Chapelle Urée, Saint-Lô, Valognes et Cherbourg-Octeville*), de la **création vidéo** (*Hérouville-Saint-Clair*), de la **photographie** (*Honfleur, Vire et Cherbourg-Octeville*) et dans le cadre de **parcours d'art contemporain** (*Pays d'Auge et Baie du Mont Saint Michel*).

<sup>23</sup>*Les Hétéroclites* près de Saint-Lô, *les Visiteurs du Noir* à Granville, *Quai des Blues* à Régneville sur Mer, *Les Boréales* (création nordique) sur plusieurs sites dans la région.

<sup>24</sup>Centre d'art contemporain et Centre régional de la Photographie, Fonds régional d'art contemporain, Artothèque (antenne de Pont-L'Évêque) pour un montant total de 164 000 euros et 11 500 euros pour les lieux non institutionnels en 2004.

## **B - PROPOSITIONS POUR PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES VOIES PLURIELLES DE DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN**

Des propositions, relatives à l'accompagnement du marché de l'art contemporain, puis visant à préserver et développer la présence de l'art actuel dans l'espace public, cherchant enfin à approfondir la dynamique d'aménagement culturel du territoire en matière de diffusion de l'art actuel résultent des travaux d'analyse menés par le CESR ; ceux-ci amènent également à exposer les scénarios possibles de la constitution éventuelle d'un pôle fort et identifié de l'art contemporain dans la région.

### **1°/ ACCOMPAGNER LE MARCHÉ DE L'ART CONTEMPORAIN DANS LA RÉGION**

Sans influencer sur l'activité économique des galeries d'art impliquées dans le commerce de l'art actuel, les collectivités territoriales pourraient apporter un soutien particulier aux galeries de statut associatif qui, par leur présence, pallie le manque de sociétés commerciales sur un territoire.

Pour le CESR, ce soutien pourrait contribuer notamment à valoriser les initiatives originales de diffusion marchande de l'art contemporain, à l'image de l'expérience menée à l'Espace Aréa<sup>25</sup>.

Les salons d'artistes et les marchés de l'art jouent, pour leur part, un rôle important dans la diffusion commerciale des œuvres d'artistes vivant et/ou travaillant en Basse-Normandie ; de ce fait, tout concours des collectivités territoriales, allant de la mise à disposition de locaux à l'attribution de subventions, mérite d'être apporté à un marché de l'art qui demeure porteur d'une création principalement locale.

Puis à l'image des démarches de valorisation du mécénat culturel conduites par l'Artothèque de Caen et le Centre d'art contemporain auprès de chefs d'entreprises de la région, le CESR croit en la pertinence d'actions de communication relatives à cette question initiées ou soutenues par les pouvoirs publics locaux.

Toute opportunité d'actions de mécénat culturel est ensuite à favoriser et il convient de saluer, à ce titre, la volonté affichée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon de signer à court terme une convention de développement du mécénat culturel avec la DRAC de Basse-Normandie.

### **2°/ PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ART CONTEMPORAIN DANS L'ESPACE PUBLIC**

Un grand nombre d'œuvres d'art contemporain émane des dispositifs du "1 % culturel" et de la commande publique et réclame, sur le territoire régional, une attention durable des pouvoirs publics.

Les établissements scolaires de la région recèlent un patrimoine artistique important et diversifié, aussi le CESR considère qu'un recensement exhaustif des œuvres présentes dans les lycées mérite d'être effectué par le Conseil Régional en

---

<sup>25</sup>Mise à disposition d'artistes du domicile de personnes privées dans le cadre d'expositions/ventes ouvertes au public.

concertation avec l'État afin que la mise en œuvre des conditions et des modalités de préservation, voire de restauration, de ces créations puisse être assurée.

Parallèlement, des cadres de valorisation de ce patrimoine auprès des publics concernés sont à mobiliser ou à instituer sur les fondements d'une réflexion associant les acteurs du milieu scolaire et les pouvoirs publics.

Enfin, il est à ajouter que l'obligation posée par le dispositif du "1 % culturel" ne saurait être négligée dans le cadre de constructions, d'extensions ou de réhabilitations de lycées appelées à voir le jour dans la région.

La commande publique repose quant à elle sur un mécanisme pouvant se révéler lourd et complexe, mais constitue un dispositif apte à favoriser le développement de la création ainsi que la démocratisation sociale et culturelle de l'art contemporain.

Saluant les démarches engagées dans la région, le CESR invite le Conseil Régional à envisager les possibilités d'apporter, par ce dispositif, un rayonnement plus large à certains des projets structurants qu'il initie et/ou réalise (développement des pôles de compétitivité par exemple), à l'image de la commande publique lancée en parallèle de l'opération de renouvellement urbain à Cherbourg-Octeville.

### 3°/ APPROFONDIR LA DYNAMIQUE D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN

Cette dynamique repose sur l'implication de nombreuses institutions et sur l'intervention d'acteurs non institutionnels investis davantage dans une diffusion événementielle de l'art contemporain ; des ajustements et/ou efforts de développement peuvent néanmoins être réalisés pour impulser ou approfondir des synergies favorables à une diffusion plus ouverte de l'art actuel.

Renforcer la mission patrimoniale, élargir le champ de diffusion et améliorer l'identification du Fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie constituent l'une de ces voies à emprunter.

La structure consacre moins du quart de ses ressources budgétaires à sa vocation patrimoniale<sup>26</sup>, aussi un développement de cette mission doit légitimement s'inscrire dans les choix que les financeurs publics ont à formuler.

Ces derniers peuvent également appeler à un élargissement du rayonnement territorial de la structure en matière de diffusion des œuvres de la collection dans la mesure où les expositions organisées par le FRAC irriguent encore trop peu le territoire bas-normand.

Puis, à l'instar des structures d'art contemporain en général, le FRAC demeure un acteur culturel assez peu et/ou mal identifié par un large public, et la recherche d'une plus juste reconnaissance se trouve en outre complexifiée en Basse-

---

<sup>26</sup>En 2004, une partie importante de son budget s'est élevée à 456 775 euros dont 295 275<sup>26</sup> euros provenant du Conseil Régional et 161 500 euros<sup>26</sup> apportés par la DRAC ; l'achat d'œuvres s'est appuyé sur près du quart (104 500 euros soit 23 %) de ces moyens.

Normandie en raison de la localisation géographique inadéquate du site, il importe de le rappeler.

À ce titre, le CESR attire l'attention du Conseil Régional sur les améliorations qu'apporterait l'installation du FRAC dans un lieu et des locaux aisément identifiables, accessibles et adaptés à la conduite des missions de l'institution.

Par ailleurs, dans le département de l'Orne, il semblerait fondé, au nom de l'utilisation juste et rationnelle des fonds publics, que le FRAC et le FDAC se rapprochent pour échanger sur leurs pratiques, sur les caractéristiques et une harmonisation éventuelle de leur collection ainsi que sur les besoins et les attentes des publics.

À côté des fonds d'art contemporain, plusieurs musées bas-normands consacrent une place intéressante à la présentation permanente et/ou temporaire de l'art contemporain .

À l'image du Réseau des Musées de Normandie qui rassemble les musées dits "de société", un réseau constitué des musées impliqués dans la diffusion de l'art actuel pourrait être créé dans la région avec l'ambition de mettre en lumière et d'accompagner les initiatives prises dans ce domaine.

S'agissant des artothèques, celles de Caen et de Cherbourg-Octeville nécessitent incontestablement un déploiement de moyens plus conséquent afin de poursuivre, de façon qualitative, le travail engagé depuis près de vingt ans ; devant les difficultés matérielles et financières qu'elles rencontrent, il est à craindre que ces structures ne soient plus en mesure à termes de conserver leur place légitime dans le paysage institutionnel bas-normand de l'art contemporain.

Bien que placées sous la responsabilité des communes qui les hébergent et sur lesquelles leur rayonnement culturel s'étend, ces deux artothèques s'imposent comme des acteurs de dimension territoriale plus large ; de ce fait, le Conseil Régional pourrait accompagner les actions qui, dépassant les limites locales, atteignent des espaces régionaux et extra-régionaux.

En outre, le CESR estime qu'il est important qu'une attention particulière, voire une impulsion, soit apportée par les collectivités territoriales aux projets de création d'artothèque dans la région, à l'image de la dynamique qui se dessine actuellement à Flers.

Dans le champ non institutionnel, la richesse que confère l'existence d'actions de diffusions originales ou innovantes sur un territoire, à l'image du jardin-musée Luna Rossa, de la vitrine d'exposition l'Unique, ou de l'Espace Aréa mérite d'être soulignée ; elle conduit à exprimer le souhait que des expériences de telle nature puissent trouver intérêt et soutien auprès des pouvoirs publics si le besoin apparaît.

Concernant le travail de diffusion de l'art contemporain porté par un grand nombre de bibliothèques et de médiathèques dans la région, une démarche de valorisation des actions menées en ce sens, via un accompagnement spécifique, pourrait être impulsée, en sollicitant la participation du Centre Régional des Lettres, par le Conseil Régional et ses partenaires publics.

En dernier lieu, il est relevé avec satisfaction que le champ de l'art contemporain connaît de nombreux festivals et rendez-vous culturels sur l'ensemble du territoire régional.

Si les biennales, symposiums, rencontres d'artistes d'influence internationale ou plus locale justifient l'intérêt marqué et le soutien des pouvoirs publics, le CESR attire toutefois l'attention du Conseil Régional sur l'impact que la situation délicate du Centre d'art contemporain pourrait avoir sur le devenir des *Rencontres parallèles*, et espère que le rayonnement de cette manifestation ne saurait être fragilisé en conséquence.

De plus, la création par le Conseil Régional d'un itinéraire d'art contemporain bas-normand permettrait au public d'accéder aux nombreux ateliers d'artistes et lieux dédiés à la diffusion de l'art contemporain, sur le territoire régional.

#### 4°/ VERS LA CRÉATION D'UN PÔLE FORT ET IDENTIFIÉ DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE ?

Les structures institutionnelles de l'art contemporain en Basse-Normandie se situent, pour un grand nombre d'entre elles, dans l'attente d'une amélioration de leur environnement architectural et de leurs conditions matérielles et/ou budgétaires de fonctionnement.

Selon les volontés affichées par les différents pouvoirs publics locaux, un pôle fort et identifié de l'art contemporain dans la région pourrait émerger de reconfigurations visant à associer d'un point de vue organisationnel et rapprocher sur le plan géographique certaines de ces institutions.

Cependant, à l'image de la diversité observée sur le territoire national où quelques sites culturels rassemblent, en un même lieu, plusieurs structures d'art contemporain au sein d'une entité commune<sup>27</sup>, deux scénarios se révèlent envisageables en Basse-Normandie. L'un comme l'autre permettrait d'asseoir, dans un cadre budgétaire redéfini, une utilisation plus rationalisée des fonds publics.

Premièrement, ce pôle pourrait naître d'un rapprochement géographique du Centre d'art contemporain et de l'Artothèque de Caen dans une dynamique d'ambitions et éventuellement de moyens partagés ; l'implantation plus stratégique du FRAC de Basse-Normandie centré sur ses missions essentielles renforcerait la visibilité et le poids de cette évolution.

Deuxièmement la constitution de ce pôle régional pourrait asseoir un rapprochement entre le Centre d'art contemporain et le FRAC en un lieu facile à identifier par le public.

Toutefois, il ne saurait être question d'orchestrer une fusion des missions et des choix artistiques entre les structures associées, ces dernières devant conserver leur caractère et leur rôle de manière non dénaturée.

---

<sup>27</sup> Le Centre national d'art et du paysage de Vassivière (centre d'art contemporain et artothèque), Le Plateau à Paris (centre d'art contemporain et FRAC de la région Ile de France), La Villa Arson à Nice (centre d'art contemporain et une école supérieure d'art)...



En outre, attentif aux évolutions institutionnelles relatives au Centre régional de la photographie, le CESR estime qu'un pôle régional d'art contemporain ne saurait s'affirmer au niveau de la Basse-Normandie sans inclure la participation de cet acteur culturel.

### **III - DE L'ÉVEIL CULTUREL DES PUBLICS À LA FORMATION ET LA PROFESSIONALISATION DES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN EN BASSE-NORMANDIE**

#### **A - DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DIVERSIFIÉES**

La question de la relation du public aux œuvres et aux artistes a conduit les structures et les acteurs de l'art contemporain ainsi que les pouvoirs publics à développer des actions d'éveil et de sensibilisation.

Ainsi les écoles supérieures des beaux-arts bas-normandes proposent des cours d'initiation et de loisirs culturels à un large public<sup>28</sup>, le Centre d'art contemporain et le Centre régional de la photographie conduisent différentes actions d'éducation artistique en faveur des publics qu'ils attirent (médiation autour des expositions, organisation de conférences et de débats, édition de journaux...).

Puis les fonds régional et départemental d'art contemporain, les musées des beaux-arts et les artothèques jouent un rôle important dans cette éducation des publics : médiation autour des expositions, mise à disposition de ressources documentaires, programmation de conférences et de rencontres d'artistes, conception d'outils pédagogiques pour les publics scolaires, mise en œuvre de formations destinées aux étudiants et aux enseignants...

Sur le temps scolaire, les jeunes publics bénéficient d'une sensibilisation aux disciplines liées à l'art contemporain dans le cadre des dispositifs d'éducation culturelle que sont les ateliers artistiques<sup>29</sup> et les classes à Projet Artistique et Culturel (classes à PAC)<sup>30</sup>.

Animés autour d'un projet élaboré par une équipe d'enseignants, d'élèves volontaires et de partenaires extérieurs impliqués dans des domaines artistiques et culturels variés, les ateliers artistiques sensibilisent les élèves à la diversité des expressions artistiques et concèdent, pour cela, une place centrale à la pratique.

Les classes à PAC s'adressent à tous les élèves d'une même classe à travers un projet artistique et culturel, lequel prolonge et enrichit les enseignements à l'école, puis se place au cœur de l'articulation de plusieurs matières enseignées et confère une orientation aux programmes au collège, et enfin constitue le pivot autour duquel

---

<sup>28</sup>Activités concernant 422 jeunes et 530 adultes à Caen en 2002-2003 et 279 jeunes et 278 adultes à Cherbourg-Octeville en 2003-2004.

<sup>29</sup>Sur 71 ateliers artistiques en collèges et lycées, 20 ont concerné une discipline liée à l'art contemporain (arts plastiques, architecture, photographie, Design) en 2004-2005

<sup>30</sup>Sur 217 projets développés dans le cadre d'une classe à PAC en écoles, collèges et lycées, 40 ont concerné une discipline liée à l'art contemporain en 2004-2005.

se déclinent les acquisitions relevant d'une ou plusieurs disciplines en établissement d'enseignement professionnel.

Toutes disciplines artistiques et techniques confondues, ces voies d'éveil ne concernent toutefois qu'un nombre restreint d'élèves au regard de l'effectif global scolarisé dans les établissements publics d'enseignement de l'Académie de Caen<sup>31</sup>.

Parallèlement à ces dispositifs, le Réseau des galeries d'art consiste à organiser des expositions d'art contemporain dans des galeries spécialement aménagées entre les murs de collèges et de lycées associés en réseau<sup>32</sup>.

Relevant d'une implication commune du Rectorat et de la DRAC de Basse-Normandie, cette organisation en réseau fait l'originalité de la démarche bas-normande ; cette action mobilise l'attention de près de 20 000 collégiens et lycéens<sup>33</sup>, sans compter les parents et les enseignants amenés à fréquenter ces galeries.

Pour finir, deux territoires particuliers, le milieu hospitalier et l'univers carcéral, constituent des terrains de mise en œuvre d'une sensibilisation à l'art contemporain.

Dans le cadre d'un protocole associant la DRAC et l'ARH<sup>34</sup> de Basse-Normandie, une programmation culturelle a été lancée dans quinze établissements de santé (8 dans le Calvados, 5 dans l'Orne et 3 dans la Manche) qui ensemble constituent le Réseau Culture à l'Hôpital<sup>35</sup> ; au sein d'autres régions, des établissements de santé accueillent des manifestations culturelles sans former toutefois de réseau à l'image de l'expérience bas-normande.

Des actions de sensibilisation sont également conduites en direction des personnes incarcérées dans les maisons d'arrêt et les établissements pour peine implantés sur le territoire bas-normand.

Elles se traduisent par le déroulement d'ateliers de pratique des arts plastiques au sein de 5 établissements carcéraux<sup>36</sup> sur 6 qui conduisent à voir exposées à l'extérieur du milieu carcéral des œuvres réalisées par les détenus ; certains sites de détention accueillent par ailleurs des expositions d'œuvres d'artistes contemporains grâce à un partenariat noué avec des institutions culturelles (Artothèque de Caen, Médiathèque d'Argentan) ou des créateurs indépendants.

---

<sup>31</sup> Soit 6 000 élèves bas-normands sur un effectif global de 223 840 élèves en 2004-2005.

<sup>32</sup> En 2004-2005, 33 expositions monographiques ou thématiques ont été proposées à 42 lieux d'enseignement de l'Académie de Caen : 27 collèges, 15 lycées dont 3 lycées d'enseignement professionnel.

<sup>33</sup> Soit plus de 20 % des effectifs des établissements publics d'enseignement du second degré.

<sup>34</sup> Agence Régionale de l'Hospitalisation

<sup>35</sup> En 2004/2005, un projet autour des arts plastiques a été développé en partenariat avec l'Artothèque de Caen et l'association *Un sourire de toi* permettant la réalisation d'un travail artistique autour de la mémoire du travail des personnes âgées et la présentation de deux expositions.

<sup>36</sup> Maisons d'arrêt de Caen, Alençon, Cherbourg-Octeville, Centre pénitentiaire de Caen et Centre de détention d'Argentan.

## **B - DES VOIES PLURIELLES ET COMPLÉMENTAIRES DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION POUR UN SECTEUR DE L'ART CONTEMPORAIN EN PHASE D'ORGANISATION**

Les acteurs de l'art contemporain impliqués de façon plus ou moins directe dans le champ de la création sont amenés, dans leur grande majorité, à suivre des voies de formation initiale et de professionnalisation particulières.

L'offre de formation initiale en France présente une intéressante diversité entre les parcours que proposent notamment le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture et de la Communication, tandis que la formation tout au long de la vie des professionnels de l'art contemporain apparaît encore peu développée.

De l'école maternelle à la dernière classe du collège, les élèves bénéficient en France d'un enseignement général en arts plastiques<sup>37</sup> ; les enseignements dispensés au lycée consistent ensuite en des formations générales ou technologiques et en des cursus à caractère professionnalisant.

Les Arts plastiques ou l'Histoire des arts peuvent servir de fondement à un enseignement optionnel en lycée ; une option "arts" est ouverte aux élèves en classe de seconde générale et technologique puis aux lycéens des séries Économique et Sociale (ES), Scientifique (S) et Littéraire (L), de la première à la terminale<sup>38</sup>.

Par ailleurs, des enseignements de spécialité consacrés aux Arts plastiques ou à l'Histoire des arts sont proposés, dans les lycées d'enseignement général et technologique, en série Littéraire (L)<sup>39</sup>.

Dans l'enseignement supérieur, certaines classes préparatoires aux grandes écoles de Lettres proposent une formation spécifique reposant sur une option "Histoire de l'art", "Arts plastiques" ou "Arts appliqués" ; aucune toutefois n'est présente en Basse-Normandie.

Certaines universités françaises dispensent par ailleurs des formations diplômantes, du Deug aux masters "professionnel" ou "recherche" dans le champ de l'Histoire de l'art, des Arts plastiques, des Arts graphiques ou des Arts appliqués ; la Basse-Normandie ne possède, là non plus, aucune de ces formations.

Le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles (STI), spécialité Arts appliqués se prépare en lycée d'enseignement général et technologique après la classe de seconde de détermination ; le lycée Pierre Simon de Laplace à Caen est

---

<sup>37</sup>Enseignement obligatoire au collège dispensé à raison d'une heure hebdomadaire principalement par des professeurs d'arts plastiques certifiés, agrégés ou polyvalents entre plusieurs disciplines ; une population de 76 000 collégiens (établissements publics et privés sous contrat) est concernée dans l'Académie de Caen.

<sup>38</sup>Dans l'Académie de Caen en 2003-2004, l'enseignement optionnel d'Arts plastiques a concerné 279 élèves dans 15 lycées publics et 224 lycéens en établissements scolaires privés ; l'enseignement optionnel en Histoire des arts a touché 64 élèves au sein de 7 lycées publics.

<sup>39</sup>En 2003-2004, 11 lycées publics ont offert une spécialisation en Arts plastiques à 496 lycéens auxquels se sont ajoutés 95 élèves scolarisés dans le secteur privé ; la spécialisation en Histoire des arts a concerné 150 lycéens répartis entre 3 lycées, mais s'est révélée inaccessible dans le département de l'Orne

en Basse-Normandie le seul établissement où la préparation de ce baccalauréat est envisageable.

Dans le domaine des formations professionnelles, 4 lycées professionnels offrent des formations préparatoires à un CAP présentant un lien avec les Arts graphiques, puis 7 établissements proposent une formation orientée vers le BEP "métiers de la mode et des industries connexes" en lien avec les Arts graphiques.

Aucun établissement ne permet en revanche de suivre un cursus menant au Brevet de technicien ou au Brevet des métiers d'art dans le champ des Arts graphiques ou appliqués.

La possibilité de préparer le Baccalauréat professionnel "artisanat et métiers d'art" apparaît néanmoins au sein de 3 lycées professionnels de la région et concerne parmi les options possibles celles de la "communication graphique" et des "vêtements et accessoires de mode".

Parmi les enseignements menant aux BTS en Arts plastiques, graphiques ou appliqués une seule formation orientée vers un BTS en Arts appliqués est dispensée au lycée Pierre Simon de Laplace à Caen et concerne le Design d'espace.

Dans le champ des Arts appliqués, les bacheliers non titulaires d'un baccalauréat "Sciences et Technologies Industrielles" (STI) sont contraints de suivre une année préalable de mise à niveau, or aucune classe de cette nature n'existe en Basse-Normandie.

Enfin, des écoles supérieures d'Arts appliqués de rayonnement national préparent à des diplômes spécifiques, aucune ne se situant dans la région.

Le ministère de la Culture et de la Communication propose, pour sa part, des formations spécialisées en Arts plastiques ou appliqués au sein d'écoles nationales et territoriales supérieures.

Placées sous la responsabilité pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, 45 écoles d'art territoriales sont accompagnées financièrement par les collectivités territoriales ; la Basse-Normandie abrite deux écoles situées respectivement à Caen et à Cherbourg-Octeville.

Au sein des écoles d'art en général, après une année dite "propédeutique" (étape d'orientation), l'étudiant peut s'engager dans un cycle court ou un cycle long de formation pour préparer les diplômes suivants : le Diplôme national d'arts et techniques<sup>40</sup> (DNAT), le Diplôme national d'art plastique (DNAP) et le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)<sup>41</sup>.

L'École Régionale des beaux-arts à Caen est un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer<sup>42</sup> ; connaissant un éclatement géographique de sa structure, elle doit disposer dans les années à venir de nouveaux locaux sur la Presqu'île portuaire de Caen.

---

<sup>40</sup> Trois options envisageables : Design graphique, Design d'espace, Design de produit.

<sup>41</sup> Trois options accessibles : art, communication, Design.

<sup>42</sup> En 2002, budget de 2 630 675 euros alimenté par la Communauté d'Agglomération (82 %), l'État (11 %), le Conseil Général du Calvados (2 %)...

Les voies de formation proposées consistent en la préparation possible du DNAT option Design graphique en cycle court, du DNAP ou du DNSEP option Art ou Communication en cycles longs ; en outre, l'école expérimente depuis deux ans la création d'une option Design dans le cadre des deux diplômes de cycle long car aucune école d'art en Haute ni en Basse-Normandie ne propose de formation dans les domaines du Design d'objet ou d'espace<sup>43</sup>.

L'École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville est un établissement placé sous la responsabilité de la Ville de Cherbourg-Octeville<sup>44</sup> ; elle occupe des locaux présentant un état global de vétusté qui impliquerait des investissements orientés vers une réhabilitation ou une démolition - reconstruction du site.

Au sein du réseau des écoles d'art, l'établissement apparaît comme l'une des plus petites structures au regard du nombre d'étudiants accueillis<sup>45</sup>.

L'école permet de préparer le DNAP dans l'option Art, mais les diplômés n'ont pas la possibilité de poursuivre leur parcours in situ, l'établissement ne proposant pas le cursus menant au DNSEP option Art.

Deux autres voies de formation existent en Basse-Normandie : la préparation d'un CAP Art du bois, option sculpteur ornemaniste et d'un Brevet technique des métiers de l'ébénisterie que propose, par la voie de l'apprentissage, l'Institut de Formation de la chambre de métiers de la Manche à Coutances et la préparation d'un BTS Communication visuelle, option graphisme/édition/publicité accessible auprès d'un organisme de formation privé situé à Caen (Arcade Formation).

Au cours des dix dernières années, le secteur de l'art contemporain s'est fortement professionnalisé et ses acteurs tendent à se rassembler de façon structurée au sein d'organisations professionnelles.

Des soutiens à la professionnalisation sont mis en œuvre par L'État : accompagnement du Département des artistes et des professions (Délégation aux arts plastiques), aide financière aux organisations professionnelles, développement de programmes de formations professionnelles, création du centre de ressources du CNAP.

Dans la région, les aides apportées par l'État correspondent aux subventions que la DRAC<sup>46</sup> attribue aux écoles supérieures des beaux-arts, aux bourses qu'elle accorde aux étudiants inscrits dans l'une de ces écoles, et se traduisent par l'attribution d'une subvention à l'opération Zebra Crossing<sup>47</sup>.

Des soutiens sont également initiés par le secteur professionnel de l'art contemporain qui tend lui-même à s'organiser en prenant appui sur le Congrès Interprofessionnel de l'Art Contemporain (CIPAC) s'imposant au niveau national comme une plate-forme de réflexion et d'information, un outil pour la

---

<sup>43</sup>190 étudiants dont 102 bas-normands en 2002-2003 (soit 1,8 % de l'effectif national).

<sup>44</sup>Budget de 617 791 euros en 2002 alimenté par la Commune (510 407 euros), l'État (47 260 euros) et les recettes propres (60 124 euros).

<sup>45</sup>50 étudiants en 2002-2003 (soit 0,5 % de l'effectif national).

<sup>46</sup>Pour un montant total proche de 570000 euros en 2004.

<sup>47</sup>Université éphémère qu'organise le Centre d'art contemporain lors des *Rencontres parallèles*.

professionnalisation et la structuration du secteur socio-professionnel des arts visuels et enfin comme un organisme de formation.

### **C - PROPOSITIONS POUR PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS CONSACRÉES À L'ÉDUCATION DES PUBLICS ET FAVORISER LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN**

Ces dernières propositions visent à renforcer les efforts et les conditions destinés à sensibiliser un large public à l'art actuel et mettent en lumière quelques voies utiles au développement et à l'harmonisation dans la région des formations liées aux disciplines de l'art contemporain.

#### **1°/ PRÉSERVER LES CONDITIONS DE LA MÉDIATION DE L'ART CONTEMPORAIN DESTINÉE AU PUBLIC**

L'éveil et la sensibilisation d'un large public à l'art actuel reposent sur l'action et le savoir-faire de médiateurs culturels, intervenant pour certains d'entre eux sur la base de contrats "Emplois-jeunes" au sein des institutions de l'art contemporain.

Devant les difficultés que rencontrent quelques structures pour financer la pérennisation de ces emplois, des solutions sont à rechercher par les collectivités territoriales pour maintenir au mieux les acteurs de la médiation dans l'exercice de leurs missions.

#### **2°/ ÉTENDRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PUBLICS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL**

Pour approfondir davantage la dynamique d'aménagement culturel du territoire, les actions de sensibilisation du grand public dans les domaines de l'art contemporain doivent se montrer accessibles dans chacun des départements bas-normands, en milieu urbain comme en milieu rural.

Une intervention plus large de certaines institutions (Fonds d'art contemporain, musées, bibliothèques...) est à réclamer de la part des financeurs publics et, parallèlement à cela, l'implication ou l'apparition d'associations artistiques et culturelles dynamiques dans ce champ artistique sont à accompagner et à soutenir.

#### **3°/ DÉVELOPPER LES ACTIONS D'ÉDUCATION CULTURELLE EN FAVEUR DE PUBLICS SPÉCIFIQUES**

Les disciplines liées à l'art contemporain s'inscrivent, en milieu scolaire, dans le déroulement d'ateliers artistiques et de classes à projet artistique et culturel ; de qualité, ces dispositifs ouverts à une diversité d'expressions artistiques ne concernent toutefois qu'un effectif restreint d'élèves dans la région, il convient de le rappeler.

Le CESR relève avec intérêt l'originalité et l'impact auprès de nombreux élèves bas-normands du Réseau des galeries d'art en collèges et en lycées, et il considère

que ce dispositif d'éducation à l'art contemporain justifie une attention marquée des pouvoirs publics locaux, et notamment du Conseil Régional, quant à son développement et à l'élargissement territorial de son rayonnement en Basse-Normandie.

De manière identique mais dans un autre domaine, la Basse-Normandie abrite un dispositif original de sensibilisation à l'art contemporain à travers le Réseau Culture à l'hôpital.

Aussi, une implication des collectivités territoriales dans ce cadre pourrait conduire à développer des actions plus ponctuelles au niveau de chaque établissement du réseau, en complément de celles que soutiennent la DRAC et l'ARH, avec l'ambition en toile de fond de voir cette dynamique s'étendre à d'autres établissements de santé dans la région.

Enfin, en lien avec son avis relatif à L'univers carcéral en Basse-Normandie<sup>48</sup>, le CESR affirme l'importance de développer les actions de sensibilisation à l'art contemporain en milieu carcéral.

S'inscrivant dans la démarche de socialisation/resocialisation engagée par l'État auprès de ces publics, cet éveil culturel doit pouvoir être proposé sur les bases d'une implication des institutions de l'art contemporain notamment orientées vers la diffusion des œuvres<sup>49</sup>.

Un soutien particulier des pouvoirs publics locaux mérite par ailleurs d'être consenti à tout acteur artistique et/ou culturel souhaitant mener des actions de sensibilisation à l'art contemporain en milieu carcéral bas-normand.

#### 4°/ DÉVELOPPER ET HARMONISER CERTAINES FORMATIONS LIÉES AUX DISCIPLINES DE L'ART CONTEMPORAIN

Les formations générales liées aux disciplines de l'art contemporain sont nombreuses et réparties équitablement entre les établissements d'enseignement du second degré de chaque département bas-normand, tandis que les formations technologiques et professionnelles se concentrent en nombre plus restreint dans la Manche et particulièrement dans le Calvados.

En revanche, la situation des formations de l'enseignement supérieur se révèle moins satisfaisante dans la région et contraint certains bacheliers à poursuivre leurs études à l'extérieur de la Basse-Normandie.

Dans ce contexte, le CESR estime dommageable que les bacheliers non titulaires d'un baccalauréat "Sciences et Technologies Industrielles" (STI) ne puissent accéder à la formation conduisant au BTS en arts appliqués, en raison de l'inexistence dans l'Académie de Caen d'une classe de mise à niveau.

Il relève également qu'aucune formation générale liée aux disciplines de l'art contemporain n'existe en Basse-Normandie, ni au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, ni à l'université.

---

<sup>48</sup> Avis voté en Assemblée plénière le 20 octobre 2003

<sup>49</sup> FRAC, FDAC, musées, artothèques, bibliothèques/médiathèques...

De ce fait, les formations supérieures dispensées au sein des deux écoles d'art de la région appellent la plus grande attention quant à leur développement afin de constituer une offre qualitativement et quantitativement attrayante auprès des bacheliers bas-normands.

Selon le CESR, une harmonisation et une complémentarité entre les voies de diplôme mises en œuvre sur les deux sites doivent être recherchées et associées à cette réflexion tant les collectivités territoriales que la DRAC de Basse-Normandie.

En outre, l'École régionale des beaux-arts de Caen est appelée à disposer dans les années à venir de locaux neufs et fonctionnels ; en revanche, la situation architecturale de l'École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville restera à prendre en considération à moyen terme, il importe de le souligner.